



ACADÉMIE DE LILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE LILLE

**Vu le code général de la fonction publique ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, notamment articles 8 bis et 9, ensemble loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
Vu le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 modifié relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat ;
Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 ;
Vu l'arrêté du 7 mars 2013 modifié fixant le rôle et la composition de la commission nationale, des commissions académiques et départementales et de la commission centrale d'action sociale ;
Vu le décret du président de la République en date du 14 février 2018 nommant Madame Valérie CABUIL rectrice de l'académie de Lille ;
Vu les résultats des élections professionnelles au comité technique académique qui se sont déroulées du 1^{er} au 8 décembre 2022 et les noms des représentants élus de chaque liste ;
Vu les propositions de la MGEN ;
Vu l'arrêté rectoral du 7 mars 2023 portant composition de la commission académique d'action sociale de l'académie de Lille.**

ARRETE

Article 1 : la commission académique d'action sociale de l'académie de Lille est composée comme suit :

En qualité de représentants de l'administration :

Madame Valérie CABUIL, Rectrice d'académie, présidente, ou son représentant.
Monsieur Olivier COTTET, inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale du Nord, ou son représentant.

En qualité de représentants des personnels :

Au titre de la FSU

Titulaires :

Madame Claire DAMADE, infirmière, collège Mitterrand à Arras
Madame Nathalie GREZ, assistante sociale des personnels, DSDEN du Pas-de-Calais
Monsieur Bruno ROBIN, retraité

Suppléants

Monsieur Jérôme PANNIER, professeur des écoles en détachement, lycée Malraux à Béthune
Monsieur Jean-Paul MACHEN, retraité
Madame Carole WURTZ, SAENES, lycée Baggio à Lille

Au titre du SNALC

Titulaire :

Madame Laurence DE JAEGERE, professeure d'EPS, collège Sévigné à Roubaix

Suppléante :

Madame Maité LAREPPE, SAENES, rectorat de Lille

Au titre de l'UNSA-Education

Titulaires :

Monsieur Pierre-Philippe LOUART, professeur certifié, collège Jean Moulin à Berck

Madame Bénédicte KEKIC, retraitée

Monsieur David VAN CEULEBROECK, professeur de écoles, circonscription à Valenciennes-Denain

Suppléants

Monsieur Martin PILLIER, professeur certifié, collège Martin Luther King à Calais

Madame Valérie LEBLANC, professeure de lycée professionnel, LPO Pays de Condé à Condé-sur-Escaut

Monsieur Léandre WALLART, professeur des écoles, école Pierre Corneille à Tourcoing

Au titre du SGEN-CFDT :

Titulaire :

Madame Laïla BELKAMLA, ADJAENES, lycée professionnel Jean-Charles Cazin à Boulogne-sur-Mer

Suppléant :

Monsieur Jérôme LASVERGNAS, professeur des écoles en SEGPA, collège du Caraquet à Desvres

En qualité de représentants de la mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN) :

Titulaires

Madame Martine BROCHARD, membre du comité départemental MGEN du Nord

Monsieur Michel BOUREL, membre du comité départemental MGEN du Nord

Madame Lidwine THOMAS, responsable relations, enseignement et recherche MGEN en Hauts-de-France

Monsieur François STASINSKI, président de la section MGEN du Nord

Madame Catherine BOIDIN, animatrice de la vie militante MGEN en Hauts-de-France

Monsieur Laurent FINET, membre du comité départemental MGEN du Pas-de-Calais

Madame Nathalie LIOTARD, membre du comité départemental MGEN du Pas-de-Calais

Suppléants

Madame Sylvie DE BACKER, membre du comité départemental MGEN du Nord

Madame Maryvonne LABY, membre du comité départemental MGEN du Nord

Madame Elisabeth LEBLANC, membre du comité départemental MGEN du Nord

Madame Valérie PITRE, membre du comité départemental MGEN du Nord

Monsieur Pascal BECU, président de la section MGEN du Pas-de-Calais

Madame Dominique COPIN, membre du comité départemental MGEN du Pas-de-Calais

Madame Nathalie DUQUESNE, membre du comité départemental MGEN du Pas-de-Calais

Article 2 : Madame Marie-Pierre LONGELIN, conseillère technique de service social auprès du recteur, est nommée membre de la commission académique d'action sociale en qualité de personne qualifiée et de conseiller.

Article 3 : La modification est indiquée en gras. Le reste de l'arrêté demeure inchangé.

Article 4 : le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le

06 MAI 2024



Valérie CABUIL